

EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL DE L'UNION DES COMORES UPR INFO PRÉ-SESSION POUR LES COMORES



COMMISSION NATIONALE DES
DROITS DE L'HOMME ET DES
LIBERTÉS (CNDHL)
UNION DES COMORES

MISSIONS

La CNDHL doit :

- informer l'opinion publique
- conseiller et de faire du plaidoyer auprès du gouvernement
- suivre la situation et d'alerter en cas de violation possible ou avérée des droits de l'Homme
- assurer une collaboration régulière avec les parties concernées
- assurer l'accès des victimes à leurs droits de l'Homme

ACCÈS À LA JUSTICE

- 3ème cycle de l'EPU: Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel – Comores [A/HRC/41/12, 25/04/2019](#) recommandations par Angola, Ukraine, Afrique du Sud)
- Situation actuelle :
 - Mise en place du Conseil supérieur de la Magistrature
 - Promulgation de la loi portant organisation judiciaire et le nouveau Code pénal qui a durci les peines en criminalisant la traite des personnes, la violence à l'égard des femmes et des enfants, la criminalité transnationale organisée.
 - recrutement de magistrats, greffiers et Avocat
- Recommandations:
 - ❑ **Continuer à former les auditeurs de justice pour un fonctionnement effectif et professionnel de l'appareil judiciaire et Promulguer le nouveau Code de procédure pénale**

CONDITIONS DE DÉTENTION

- 3ème cycle de l'EPU: Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel – Comores [A/HRC/41/12, 25/04/2019](#) , recommandations par Danemark, Espagne, Islande, Ukraine, Espagne, Maurice, États-Unis d'Amérique, Australie, République centrafricaine, Kenya, Ethiopie, Mali, Émirats arabes unis, Jordanie et Allemagne
- Situation actuelle :
 - Adoption et promulgation de la loi N°21-006/AU portant organisation et fonctionnement du Juge d'Application des Peines,
 - Signé et ratifié la Convention contre la torture et peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants
 - Extension de certains établissements pénitentiaires
- Recommandations:
 - ❑ **Augmenter l'allocation journalière des détenus prévue dans le budget du Ministère de la Justice, pour mieux couvrir l'accès à l'alimentation et aux soins des détenus**

RECOMMANDATIONS PRIORITAIRES

RATIFIER LE PACTE INTERNATIONAL RELATIF
AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES ET SON
DEUXIÈME PROTOCOLE ;

ŒUVRER POUR UNE RÉDUCTION DU CHAMP
LÉGAL SUR LEQUEL SE BASE LE JUGE POUR
PRONONCER LA PEINE DE MORT

LUTTER CONTRE LA SURPOPULATION
CARCÉRALE EN METTANT EN ŒUVRE LES
MESURES ALTERNATIVES À LA DÉTENTION
PRÉVUE PAR LE CODE PÉNAL, ET GÉNÉRALISER
LA CONSTRUCTION DES MAISONS D'ARRÊT
RÉPONDANT AUX NORMES INTERNATIONALES



MERCI DE VOTRE
ATTENTION